

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 51 (1959)
Heft: 4

Artikel: Situation de la main-d'œuvre dans l'Europe occidentale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette main-d'œuvre permettrait à la Suisse de combler certaines des lacunes de l'aide aux pays économiquement sous-développés, ce qui contribuerait à accroître notre rayonnement.

V

Les consulats exercent leur activité dans les centres de la vie économique et sociale, tandis que Washington, qui n'a pas d'industrie, est avant tout un centre administratif. L'étonnante facilité avec laquelle on peut se procurer les informations dont on a besoin a pour contrepartie l'insuffisance des contacts directs. Même nombreux, des déplacements dans les diverses régions du pays ne parviennent pas à combler cette lacune. C'est pourquoi l'attaché social s'efforce d'établir des relations aussi étroites que possible avec les consuls et les personnalités d'origine suisse qui participent à la vie économique et sociale des divers districts consulaires.

Situation de la main-d'œuvre dans l'Europe occidentale

Nous reproduisons ci-après la partie générale du rapport annuel du Comité de la main-d'œuvre de l'O. E. C. E. sur la situation du marché de l'emploi dans les différents Etats membres de cette grande institution internationale.

Cette importante étude a non seulement le mérite de faire le point en ce qui concerne le chômage, la durée du travail et la mise en pratique du beau programme de l'échange de main-d'œuvre, mais il signale judicieusement au paragraphe 7 que le nombre des salariés travaillant dans l'agriculture a continué à baisser en 1957 dans tous les pays.

D'aucuns en déduiront peut-être précipitamment que la situation de l'agriculture se détériore.

Ce n'est pas forcément le cas.

Si le secteur primaire se rétrécit comme la peau de chagrin, cela provient surtout du progrès de la rationalisation et de la mécanisation toujours plus répandue également dans l'agriculture, qui conduisent naturellement à une productivité accrue, c'est-à-dire aussi à un meilleur rendement. Ce qui est souhaitable.

Il est vrai que dans la période de surexpansion l'attrait de meilleures conditions de travail dans l'industrie a rendu plus difficile le recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans l'agriculture. Si tel n'eût pas été le cas, l'accroissement de la productivité aurait sans doute été plus sensible encore. Le tassement conjoncturel qui se manifeste va conduire probablement à une certaine normalisation de la situation. La tâche des syndicats sera de veiller à ce que cette normalisation ne se transforme pas en un essai périlleux des pos-

sédants de reprendre une part plus grosse du produit du travail. Car la répartition toujours plus sociale des fruits du travail est une nécessité inéluctable si l'on veut écouler les biens de consommation et les services que le génie de l'homme met toujours plus à disposition.

*

Généralités

Influence de la situation économique

1. Dans son rapport sur la situation de la main-d'œuvre en 1956, le comité a signalé que, dans l'ensemble, l'expansion économique s'était poursuivie, quoique à un rythme généralement plus lent qu'en 1955. En soumettant le présent rapport pour l'année 1957, il attire l'attention sur les changements importants qui sont intervenus dans la conjoncture depuis cette époque. En raison des variations importantes que ces changements ont entraînées dans la situation de la main-d'œuvre, le comité s'est efforcé de tenir compte également, autant que possible, de la situation pendant une grande partie de 1956.

2. La situation a varié sensiblement suivant les pays membres en 1957. En France, par exemple, l'expansion économique a continué à un rythme rapide; en Autriche, le développement a été satisfaisant et remarquablement équilibré; en Irlande, on enregistre une légère amélioration générale au lieu de la baisse constatée en 1956; le rythme de l'expansion s'est ralenti en Allemagne, en Norvège, en Suède et en Suisse; pas de grand changement à signaler aux Pays-Bas, encore qu'il y ait tendance à un fléchissement de l'activité; le développement a continué d'être satisfaisant pendant la plus grande partie de l'année en Italie et au Luxembourg, mais il s'est ralenti vers la fin de l'année 1957; peu de changement à noter au Danemark et au Royaume-Uni, cependant qu'une baisse de l'activité économique est signalée en Belgique.

3. En 1958, il y a une tendance plus générale à un ralentissement de l'activité en Europe ainsi qu'à une contraction progressive des échanges mondiaux. Mais, là encore, il y a des différences entre les pays. Si l'on compare le premier semestre de 1958 avec la période correspondante de 1957, on constate que la production a continué de s'accroître en France et que l'expansion a persisté en Autriche, quoique à un rythme plus lent. En Italie, on constate une notable amélioration de la production agricole, alors que la production industrielle n'a que légèrement dépassé celle de l'année précédente; en Irlande, on signale de nouveau quelques légers progrès. Dans les onze autres pays, qui ont envoyé des rapports sur la situation de la main-d'œuvre, la production a fléchi, comme en Allemagne pen-

dant le premier trimestre de 1958, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Belgique (surtout dans ce pays) pendant tout le semestre — ou bien elle est restée presque au même niveau, comme aux Pays-Bas et en Suède. Pendant le troisième trimestre de 1958, certains indices ont montré que le taux d'accroissement de l'activité fléchissait en France, qu'en Irlande elle ne progressait que très lentement et qu'en Autriche elle était revenue au même niveau que l'année précédente. D'autre part, d'après les renseignements les plus récents, on note quelques reprises progressives de l'activité au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse.

Situation de l'emploi

4. Ces variations de l'activité économique se sont naturellement répercutées sur la situation de la main-d'œuvre, dont divers aspects sont examinés dans les paragraphes suivants.

5. Sauf en Irlande, où il y a eu une baisse due à l'émigration, la population totale a continué à s'accroître dans tous les pays membres. Dans la mesure où les statistiques disponibles permettent de formuler une opinion, la population active totale de chaque pays a continué également à s'accroître en 1957; cela a été le cas même en Belgique, pays dans lequel l'immigration de personnes en âge de travailler a plus que compensé la réduction du nombre des travailleurs nationaux. En Autriche, on a enregistré, en ce qui concerne la population active, une tendance persistante à l'accroissement de la proportion des salariés dans la main-d'œuvre totale et à une diminution, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, du nombre des travailleurs familiaux et indépendants. Ce phénomène s'est produit dans un certain nombre d'autres pays membres, au moins entre 1956 et 1957.

6. A titre d'indicateur du niveau total de l'emploi, il est signalé que le nombre total des salariés occupant un emploi a augmenté en 1957 dans tous les pays pour lesquels on dispose de statistiques, sauf dans ce cas encore en Irlande.

7. Si l'on examine successivement la situation de l'emploi dans certains grands secteurs, on constate que, sauf en Belgique, le nombre des salariés travaillant dans l'agriculture¹ a continué de baisser en 1957 dans tous les pays pour lesquels on dispose de chiffres. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur, indiquons que la réduction va de 8,4% en Norvège à 4,3 et 4% en Autriche et en Italie respectivement, et qu'elle est de 2,6% en Irlande, 1,7% en France et 1,2%

¹ Quelques pays incluent dans ce secteur non seulement l'agriculture, mais également la sylviculture, tandis que d'autres pays ajoutent encore la sylviculture et la pêche.

en Allemagne; en chiffre rond (milliers), il n'y a pas de changement à signaler en Belgique où, en 1957, la proportion approximative du nombre total des personnes employées dans l'agriculture par rapport au nombre des personnes employées dans tous les autres secteurs civils a été de 10%. En ce qui concerne les autres pays membres, les personnes occupées dans l'agriculture ont représenté les deux cinquièmes environ de l'ensemble des travailleurs occupés dans les secteurs civils au Danemark et en Irlande, le tiers environ en Italie et en Autriche, un peu plus d'un quart en France, légèrement plus d'un cinquième en Norvège et au Luxembourg, le sixième environ en Allemagne et en Suisse, un huitième aux Pays-Bas et un vingt-cinquième au Royaume-Uni.

8. Si l'on considère encore une fois le nombre des salariés employés, l'emploi dans l'ensemble des industries manufacturières dans la construction et dans les services publics a été plus élevé en 1957 qu'en 1956 dans la plupart des pays. Cependant, en Irlande, les effectifs employés dans les industries manufacturières et la construction ont diminué, tandis que ceux des services publics demeuraient plus ou moins les mêmes. En Norvège, on a enregistré en 1957 des accroissements par rapport à l'année précédente dans les industries manufacturières et la construction, la situation restant stable dans les services publics. Au Royaume-Uni, on note un fléchissement dans les industries manufacturières ainsi que dans la construction et un accroissement dans les services publics.

9. Dans la plupart des pays pour lesquels il existe des statistiques, l'emploi évalué également en nombre de travailleurs salariés et appointés a été supérieur en 1957 à celui de 1956 dans les trois secteurs du commerce, des transports et des services. On note cependant que le nombre des effectifs employés dans le secteur des services en France est resté stable et une diminution dans les services et les transports en Irlande. L'emploi dans le secteur des transports accuse un léger fléchissement au Royaume-Uni, alors qu'en Autriche et au Danemark il est resté à peu près le même que l'année précédente.

10. Il convient de signaler qu'à côté des augmentations du nombre total des salariés mentionnés au paragraphe 6, on a enregistré sur le marché du travail dans un certain nombre de pays membres, notamment vers la fin de 1957 et en 1958, une détente qui s'est traduite par une diminution du nombre des offres d'emploi non satisfaites. De plus, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée qui s'étaient fait sentir dans plusieurs pays jusqu'en 1957, ou les plaintes auxquelles ces pénuries donnaient lieu, ont diminué d'intensité. Elles n'ont d'ailleurs pas entièrement disparu pour autant, mais intéressent plus précisément qu'autrefois certaines catégories de travailleurs spécialisés ou certaines régions. Ici encore, si le nombre des travailleurs étrangers recrutés par les pays membres en 1957 a pro-

bablement été le plus élevé qui ait été enregistré depuis cinq ans ou plus, les demandes de main-d'œuvre étrangère ont accusé un fléchissement en 1958. C'est ainsi qu'en Allemagne 6116 travailleurs italiens seulement ont été admis, au lieu des 15 000 dont on pensait avoir besoin pour le premier trimestre. Il est également signalé que l'immigration en Belgique diminuera en 1958, cette diminution étant due pour une large part à la situation difficile de l'industrie charbonnière. En France, quoique le nombre de travailleurs saisonniers étrangers ait légèrement augmenté, il y a eu, pendant le premier trimestre de 1958, 13% d'entrées de travailleurs étrangers permanents de moins que pendant l'année précédente; en Suisse, le nombre de permis délivrés pendant la même période a été moindre (170 000 contre 192 000). A propos de cette question de recrutement de main-d'œuvre étrangère, il se pourrait cependant qu'un petit nombre de pays se voient contraints de concilier des éléments contraires, par exemple des exigences à court terme motivées par le désir d'éviter l'apparition d'un chômage généralisé et des exigences à long terme résultant des tendances démographiques et particulièrement de l'accroissement du nombre de personnes âgées. La diminution du recrutement a des répercussions assez importantes pour les pays d'émigration. L'Italie estime, par exemple, qu'en ce qui concerne l'émigration organisée l'émigration totale tant en Europe qu'outre-mer diminuera de 20% par rapport à 1957.

Chômage

11. En 1957, le chômage est resté très faible en France, au Luxembourg, en Norvège, en Suède et en Suisse, et quoiqu'il ait un peu augmenté aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, il ne touchait encore que 2% environ des travailleurs assurés. En Autriche et en Allemagne, il s'est résorbé en 1957, et dans ce dernier pays il a atteint en août 1957 le niveau le plus bas enregistré depuis 1948: cependant, les fluctuations saisonnières qui se produisent dans la plupart des pays sont particulièrement sensibles dans les deux pays cités. Une des principales raisons en est l'incidence du mauvais temps sur les activités dans le secteur du bâtiment où sont employés de très nombreux travailleurs qui représentent 10% environ des effectifs de la main-d'œuvre des pays considérés. Pendant le premier semestre de 1957, le chômage s'est maintenu à un niveau très bas au Danemark, mais pendant les six mois suivants, il a dépassé celui de l'année précédente. En Belgique et en Italie, le nombre des chômeurs a respectivement diminué d'un cinquième et d'un dixième environ. En Irlande, le pourcentage de travailleurs assurés se trouvant en chômage est passé de 7,7% à 9,2%.

12. Malgré certaines exceptions, on a noté, dans la plupart des pays membres, des tendances à une aggravation modérée du chô-

mage en 1958. Les exceptions intéressent notamment l'Allemagne, le Danemark, où depuis mai les chiffres de 1958 sont inférieurs à ceux de l'année précédente, et l'Italie, où s'est produite une légère diminution du chômage, principalement parmi les jeunes. Toutefois, en ce qui concerne la tendance croissante au chômage, il est souhaitable de ne pas la perdre de vue. Il faut également tenir compte du déséquilibre de la situation du marché du travail provoqué par les pénuries de main-d'œuvre, qui existait précédemment dans un certain nombre de pays. De plus, en relation avec les tendances futures du chômage, devraient être prises en considération les mesures déjà prises ou prévues par les gouvernements des pays membres pour empêcher qu'un chômage accentué ne se développe.

Durée du travail

13. Dans son dernier rapport, le comité a fait mention du nouvel élément qui fait sentir son action sur le marché du travail, à savoir la tendance à la réduction des heures de travail. Cette tendance s'est, en général, maintenue en 1957, mais les facteurs qui l'expliquent sont devenus plus complexes et il n'est pas toujours possible de les détourner aisément dans les divers pays. Dans certains de ces derniers, de nouveaux accords ont été conclus ou des dispositions législatives ont été adoptées qui témoignent soit d'une reconnaissance de la part revenant aux travailleurs dans l'amélioration de la productivité, soit d'un progrès social. Dans d'autres, les diminutions étaient plutôt dues à un fléchissement d'activité.

14. La durée du travail a légèrement diminué en Autriche et en Suisse, dans ce dernier pays surtout en raison des accords paritaires conclus dans l'industrie des métaux et de l'équipement. Au Danemark, en Allemagne et en Norvège, la durée du travail sera réduite à la suite des accords conclus dans l'industrie: dans ce dernier pays, les réductions intervenues résultent d'une loi déjà votée. Au Danemark, les nouveaux accords stipulent que la durée du travail dans les entreprises industrielles urbaines et dans l'agriculture sera ramenée progressivement de 48 à 45 heures en 1960; quelque 80% des travailleurs norvégiens seront affectés par une mesure analogue en mars 1959. En Allemagne, 111 accords ont été conclus au printemps 1957 pour réduire la durée du travail. Ces réductions sont, en général, de trois heures par semaine; dans l'ensemble, les accords conclus jusqu'à maintenant en Allemagne et qui touchent les deux tiers environ des travailleurs, ont amené une diminution de la durée moyenne du travail de 48 à 46,5 heures par semaine. En Suède, une loi a été votée au début de 1958, qui stipule que la durée de la semaine de travail dans la plupart des secteurs sera réduite d'une heure au cours de chacune des trois années suivantes, de façon à atteindre 45 heures en 1960. Au Luxembourg, quelque 44 000 tra-

vailleurs, qui représentent 50% des salariés et employés, travaillent 44 heures par semaine. Au Royaume-Uni, la durée moyenne du travail a légèrement diminué; elle était de 46,2 heures par semaine en avril 1958, probablement surtout en raison du fléchissement de l'activité. La même raison est invoquée en Belgique, où cependant la durée du travail a également été réduite par voie d'accords pris dans le cadre d'une politique générale. En France, la durée moyenne hebdomadaire est passée de 45,7 heures dans l'industrie et le commerce à 46 heures en 1957; en avril 1958, elle était de 45,8. Aux Pays-Bas, la semaine de travail est, en principe, de 48 heures, mais, dans certaines industries, les employeurs peuvent demander qu'elle soit augmentée ou réduite selon les besoins du moment; le nombre des demandes de réduction, après avoir augmenté quelque peu au début de 1958, a diminué au cours des derniers mois.

Conclusions

15. Le comité a pris note avec intérêt de la recommandation du conseil de juillet dernier concernant la situation économique. Elle rappelait que la menace d'inflation avait sensiblement diminué et que, entre temps, l'accroissement du volume de la production s'était ralenti dans la plupart des pays et que, chez certains, la production avait encore décliné. En examinant la situation de la main-d'œuvre, le comité a constaté qu'avec le fléchissement de la demande intérieure et extérieure, la plupart des pays membres avaient pris, ces mois derniers, ou envisageaient de prendre un certain nombre de mesures nouvelles en vue d'encourager l'expansion économique. Ces mesures sont conformes aux dispositions de la recommandation. Le comité espère, naturellement, que les mesures d'ordre général qui ont été prises pour soutenir l'activité, par exemple le relâchement des restrictions monétaires, amélioreront indirectement la situation de l'emploi; il accueille avec satisfaction les nouvelles mesures, ou la prorogation des anciennes, d'ordre local ou particulier, visant à soutenir ou accroître l'emploi, mesures qui ont été, ou seront prises, suivant les nécessités, en Autriche, Belgique, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni.

16. En outre, le comité enregistre avec une certaine satisfaction, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire, les efforts qui ont été accomplis par les pays membres en général pour assurer l'utilisation aussi rationnelle que possible de leur main-d'œuvre. De nouvelles dispositions sont actuellement prises dans les départements français en faveur de la formation professionnelle accélérée des adultes. Certaines mesures ont été prises en Allemagne, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, en vue de faciliter la redistribution de la main-d'œuvre pour tenir compte

des besoins. En Italie, la politique en matière de main-d'œuvre continue à être centrée sur la formation professionnelle et la redistribution de la main-d'œuvre. Au Danemark et en Suisse, des efforts ont été faits, et continueront à l'être, pour encourager et intensifier la formation professionnelle des jeunes et pour adapter les ressources en main-d'œuvre aux besoins de l'économie. En Turquie, on étudie la mise en place d'un système de formation professionnelle accélérée. Le Royaume-Uni s'efforcera prochainement de résoudre le problème que pose l'accroissement démographique dans les catégories d'âges inférieurs en étudiant la possibilité d'intensifier et de modifier les dispositions prises en faveur de l'apprentissage.

17. Dans l'ensemble, les pays membres sont prudents dans leurs prévisions relatives à l'évolution de la situation de l'emploi. Ainsi qu'il l'a déjà indiqué, le comité estime qu'il ne faut pas perdre de vue le problème du chômage. Néanmoins, tout en n'étant pas trop inquiet de l'avenir, il souhaiterait que les pays membres prennent toujours, en temps opportun, dans la mesure de leurs possibilités, des mesures pour combattre l'accroissement d'un chômage important.

La deuxième partie de cet intéressant rapport est consacrée à la situation particulière du marché de l'emploi dans les différents pays.

Il est regrettable que le Comité de la main-d'œuvre de l'O. E. C. E. n'ait pu obtenir des Etats membres des informations comparables dans le temps et dans les objets.

Chaque pays, en effet, use de sa propre terminologie et choisit au hasard la date de référence. Il serait pourtant si simple de s'entendre sur des critères et des dates bien déterminées. Ainsi, on offrirait une vue claire des situations générales et particulières, ainsi que de meilleurs points de comparaison qu'avec ces informations disparates prodiguées généreusement.

En matière de chômage, par exemple, certains pays signalent le nombre des chômeurs à une date choisie à bien plaisir. D'aucuns vont jusqu'à distinguer fort judicieusement entre «chômeurs complets» et «chômeurs partiels». Ce sont les Etats consciencieux. En revanche, d'autres parlent de places vacantes ou d'autres vagues notions, comme s'ils avaient quelque chose à cacher.

De même en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre étrangère règne la plus grande confusion. Le nombre des permis de travail délivrés pour la première fois au cours d'une année, celui des permis renouvelés, le nombre des permis d'établissement accordés et surtout l'état global des travailleurs étrangers intéresseraient plus particulièrement les syndicats ouvriers. On parle plus volontiers, hélas, de l'introduction de travailleurs étrangers dans un certain laps de temps ou l'on ignore purement et simplement la question parfois.

Tout cela crée une confusion regrettable. Alors que l'intégration européenne est en pleine expansion, que la statistique règne souverainement, les institutions internationales devraient être en mesure de fournir une documentation plus précise. Elles disposent des moyens techniques nécessaires pour aboutir assez facilement à un tel résultat. Sans doute, les différents pays portent-ils une part de responsabilité dans ce fatras de notions diverses difficilement conciliaires. Mais on ne nous fera pas croire que l'O. E. C. E. n'est pas en mesure de pallier efficacement ces regrettables insuffisances, sinon en rédigeant de façon plus précise les questionnaires adressés aux Etats membres, du moins en sollicitant des informations complémentaires quand cela se révèle nécessaire.

Il convient en tout cas de sortir, et le plus rapidement possible, de cette irritante tour de Babel.

Tels qu'ils sont, les renseignements fournis dans cette deuxième partie du rapport du Comité de la main-d'œuvre de l'O. E. C. E. ont du moins le mérite de fournir des indications à défaut de renseignements précis comparables d'un pays à l'autre.

Notons par exemple qu'en Autriche le chômage s'est réduit de 120 000 unités en moyenne en 1956 à 113 000 en 1957, c'est-à-dire de 5,63% à 5,17%. En avril 1958, la situation s'était encore légèrement améliorée le nombre des chômeurs atteignant 107 000.

En Belgique, on notait 99 000 chômeurs complets en septembre 1958 et 54 000 chômeurs partiels ou accidentels. Le rapport signale simplement que « les effectifs étrangers y ont diminué de 10 000 unités » du fait de la régression de la conjoncture économique. Il est plus loquace quant à la durée du travail, qui commença à diminuer dès 1958 à la suite des accords paritaires conclus dans un grand nombre de secteurs.

Pendant le premier semestre de 1957, le chômage a été relativement faible au Danemark (en moyenne 80 000 assurés contre 93 000 l'année précédente). Mais, pendant le second semestre de l'année, il s'est aggravé par rapport à la période correspondante des trois années précédentes (55 000 en moyenne en 1957 contre 37 000, 51 000 et 52 000 en 1954, 1955 et 1956 respectivement). La proportion des personnes assurées qui étaient en chômage en juillet 1958 était de 4,5% contre 5,2% en juillet 1957, ce qui constitue en définitive une amélioration si nous comprenons bien. Au printemps de 1958, de nouveaux accords sur les salaires ont été conclus entre employeurs et travailleurs des industries urbaines et de l'agriculture. Ils prévoient une réduction progressive de la durée du travail, qui est de 48 heures en moyenne, à 45 heures en 1960, avec compensation des salaires.

Le chômage est demeuré très faible en France. La moyenne des demandes d'emploi non satisfaites s'est établie à 80 000 en 1957 contre 110 000 en 1956. 112 000 travailleurs étrangers ont été intro-

duits en 1957. Durant le premier semestre de 1958, les introductions de travailleurs permanents ont marqué une diminution de 13% par rapport à la période correspondante de 1957. En revanche, les introductions de saisonniers ont augmenté de 10%. D'octobre 1957 à juillet 1958, la durée hebdomadaire du travail est passée de 46,1 heures à 45,8.

A la fin juin de l'année 1958, on comptait en Italie 1 633 000 chômeurs. Dans l'ensemble du premier semestre 1958, la moyenne du chômage enregistra un fléchissement d'à peu près 1%, qui intéresse surtout les jeunes. La politique de la main-d'œuvre a continué à être centrée sur le reclassement des chômeurs et la formation professionnelle. Il n'est pas question de permis de travail accordés à des travailleurs étrangers dans ce rapport, mais de l'émigration vers l'Europe, ce qui est une préoccupation naturelle dans les circonstances particulières de ce pays en proie à de grandes difficultés de caractère démographique. Le passage suivant est un hommage indirect à la libéralité de notre pays dans l'accueil de la main-d'œuvre étrangère. Notre confrère italien « L'Emigrazione », fermé hermétiquement à la moindre compréhension de notre politique en cette matière, fera bien de méditer ce passage:

« Bien que les deux principaux pays utilisateurs, la France et la Suisse, aient continué à faire recours à la main-d'œuvre italienne dans une mesure qui demeure importante, on enregistre dans le premier semestre 1958 un fléchissement d'une certaine ampleur. Des données dont on dispose actuellement, en particulier en ce qui concerne l'émigration organisée, on peut envisager pour l'année 1958 une diminution des courants migratoires outre-mer et européens de l'ordre d'environ 20%. »

Dans l'idyllique Principauté de Luxembourg, la situation de l'emploi est restée satisfaisante et les craintes d'un chômage important provoqué par la récession économique mondiale, ainsi que par le ralentissement de l'activité intérieure, ne sont guère fondées. Au début de 1958, on a enregistré quelques chômeurs dans les industries textiles et la céramique, et quelques licenciements dans l'industrie du cuir, mais les travailleurs de ce dernier secteur ont été reclassés dans de bonnes conditions. Dans les autres secteurs, la pénurie de main-d'œuvre a été constante, les offres d'emploi dépassant à tout moment les demandes d'emploi en carnet. Les travailleurs étrangers ont continué d'arriver en grand nombre. En 1956, le chiffre des nouveaux arrivants avait été de 11 067; il est passé à 12 995 en 1957 et même à 10 288 dans le seul premier trimestre de 1958. Le pourcentage de cette main-d'œuvre représentait 27,1 en 1957 contre 24,8 en 1956. Ce qui signifie que le Luxembourg détient le record dans l'occupation de la main-d'œuvre étrangère, suivi immédiatement par la Suisse. Encore une fois, les petits montrent l'exemple

et se ne bornent pas à échafauder de belles théories... pour les autres de préférence!

Aux Pays-Bas, il y avait 70 200 chômeurs en juillet 1958, contre 32 300 à la même époque de l'année précédente. Le rapport ne parle pas de main-d'œuvre étrangère, mais signale que les pénuries de main-d'œuvre se sont progressivement atténuées. En 1958, on estimait encore que pour faire face aux pénuries il aurait fallu 49 000 travailleurs supplémentaires. La durée du travail est en principe de 48 heures par semaine, mais dans certaines industries et suivant les besoins du moment les industries peuvent présenter des demandes de réduction ou d'accroissement temporaires.

Au Royaume-Uni, le chômage s'est accru. Le nombre des chômeurs complets s'élevait à fin juillet 1958 (pour la Grande-Bretagne) à 383 000 soit 137 000 de plus que l'année précédente. Ce chiffre représente cependant un peu moins de 2% du total des personnes assurées. Le nombre des travailleurs étrangers entrés en Grande-Bretagne en 1957 fut de quelque 44 000 personnes. Quant à la durée du travail, elle a légèrement fléchi pour s'établir à 46,2 heures en avril 1958, alors qu'elle était de 46,6 dans le même mois de 1957 et de 46,7 en 1956.

Pendant le premier trimestre de 1958, 53 000 à 60 000 chômeurs au maximum étaient enregistrés en Suède, ce qui représente 3,5 à 4% des personnes assurées. Au 1^{er} octobre, on comptait 114 000 travailleurs étrangers dans ce pays, dont 72 000 étaient ressortissants des pays nordiques. Des dispositions législatives ont été prises pour réduire la durée du travail d'une heure par semaine et par année, afin d'atteindre 45 heures en 1960.

Du rapport présenté par la Suisse, nous retiendrons que le nombre des chômeurs complets inscrits en janvier et juin 1957 était respectivement de 9041 et 530 pour 9091 et 1588 durant les mêmes mois de l'année 1958. Le nombre des nouveaux permis de travail délivrés à des étrangers dans la première moitié de 1958 a été légèrement plus faible (170 000) qu'il l'avait été en 1957 (192 000).

On le voit, notre pays ne fait pas mauvaise figure dans ce tableau confus. Malgré la récession économique qui s'est manifestée plus particulièrement dans certaines industries, la main-d'œuvre étrangère continua de bénéficier d'un bon accueil qui n'est pas aussi général qu'on le croirait à lire certains de nos censeurs sévères.